



Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 24 janvier 2022

Présents : MM René RÉTHORÉ, Grégory MASSAMBA, Claudie ORMEAUX, Laurent VANDERHAEGHE, Margaret DE GROOT, Sophie JACOTIN, Alexandre VIEIRA, Marie-Hélène ROTTEMBOURG, Stéphanie FOURNEL, Jean-Marie VAYER, Simon YORO, Jenna SALORD, Abdelkrim TABBOU, Prem COUMAR, Jean-François RIOS, Isabelle JOURDAIN, Roland DELATTRE, Patrick KATAKO, Aline MORDIER, Claude ARNOU.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Patrice GEONGET est représenté par Sophie JACOTIN.

Madame Carole TUAL est représentée par Madame Marie-Hélène ROTTEMBOURG.

Madame Emilie LARGE est représentée par Madame Claudie ORMEAUX.

Madame Meryem GULSEN est représentée par Monsieur Laurent VANDERHAGHE.

Madame Manon SALOMONI GOMES est représentée par Madame Jenna SALORD.

Monsieur Florian GERBER est représenté par Monsieur Jean-François RIOS.

Madame Joana DISTIN est représentée par Madame Margaret DE GROOT.

Monsieur Alexis CABELLO est représenté par Monsieur Grégory MASSAMBA.

Absente :

Madame Marie KOUNDOU

Secrétaire de séance : Madame Sophie JACOTIN.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITÉ (28 VOIX POUR)** le procès verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

DELIBÉRATIONS

Finances

- **Délibération n° 2022-01-01 :** Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire a été annexé à la délibération et présenté lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2022.

Gestion Urbaine

- **Délibération n° 2022-01-02 :** Logiciel de gestion CART@DS - Convention cadre et avenant d'adhésion à conclure avec les communes utilisatrices – Répartition financière

Depuis le 1er octobre 2007, la Communauté d'agglomération de Sénart a fait l'acquisition d'un logiciel, aux applications collaboratives. Ce logiciel métier CARTADS CS tient compte d'une part des modifications apportées par les différentes réformes et d'autre part, permet de constituer un socle mutualisé, permettant l'organisation et l'exploitation des données de base du territoire dans le cadre d'une version Full Web.

Ce logiciel de gestion du droit des sols et foncier CARTADS CS fait l'objet d'une maintenance qui est prise en charge par l'ensemble de ses utilisateurs. Aussi, une convention de participation financière relative à cette maintenance a-t-elle été conclue en 2015 avec 8 communes de la Communauté d'agglomération de Sénart. Suite à la création de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, le 1^{er} janvier 2016, par arrêté Interpréfectoral n°2015-PREF.DRCL/955, le territoire est maintenant composé de 24 communes.

Par délibération du bureau communautaire en date du 12 décembre 2017, il a ainsi été mis fin à la convention conclue en 2015, devenue obsolète, et une convention cadre de participation financière relative à la maintenance du logiciel de gestion du droit des sols et foncier CARTADS CS à conclure avec l'ensemble des parties déjà bénéficiaires des prestations CARTADS CS ou souhaitant le devenir, a été approuvée. Ainsi, conformément à l'article 3 de la convention, les communes suivantes ont intégré ce dispositif par un avenant d'adhésion : Etiolles, Tigery, Saint-Pierre-du-Perray et Saintry en 2017, Ris-Orangis et Villabé en octobre 2018, Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses et Soisy-sur-Seine en décembre 2019, Saint-Germain-lès-Corbeil en mai 2021 et le Coudray-Montceaux en août 2021. Cela porte à 20 le nombre de communes adhérentes, les communes d'Evry et de Courcouronnes ayant fusionné au 1^{er} janvier 2019.

La convention et ses avenants sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021, il convient de la reconduire et de conclure une nouvelle convention cadre avec l'ensemble des communes initialement utilisatrices du logiciel CARTADS CS.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (28 VOIX POUR) la convention cadre relative à la participation financière pour la maintenance du logiciel de gestion des droits des sols CARTADS CS, à conclure entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les communes de Bondoufle, Cesson, Combs-la-Ville, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Le Coudray-Montceaux, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Soisy-sur-Seine, Tigery, Vert-Saint-Denis et Villabé.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (28 VOIX POUR) l'avenant d'adhésion à ladite convention cadre permettant d'intégrer de nouvelles communes membres de la communauté d'Agglomération afin de bénéficier des prestations du logiciel, à tout moment.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe, tous les avenants d'adhésion susceptibles d'intervenir afin d'accueillir tout nouvel utilisateur membre de la Communauté d'agglomération, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

**René RÉTHORÉ,
Maire**